



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 mars 2020
(OR. en)

6703/20

COAFR 82
MAMA 39
CFSP/PESC 219
CSDP/PSDC 129
DEVGEN 30
SUSTDEV 26
ACP 16
CLIMA 55
ENV 164
COHOM 22
MIGR 21
WTO 42

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	JOIN(2020) 4 final
Objet:	COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Vers une stratégie globale avec l'Afrique

Les délégations trouveront ci-joint le document JOIN(2020) 4 final.

p.j.: JOIN(2020) 4 final



LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 9.3.2020
JOIN(2020) 4 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Vers une stratégie globale avec l'Afrique

Vers une stratégie globale avec l'Afrique

L'Afrique est le voisin le plus proche de l'Europe. En raison de l'histoire, de la proximité et d'intérêts communs, les liens qui unissent l'Afrique à l'Union européenne (UE) sont profonds et ont de larges ramifications. Ponctué par le 6^e sommet entre l'Union africaine (UA) et l'UE et la conclusion des négociations sur le nouvel accord de partenariat entre l'UE et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'année 2020 sera une année charnière en ce qui concerne la réalisation de notre ambition, à savoir l'édification d'un partenariat encore plus fort. **En Afrique, l'évolution de la situation sur les plans économique, politique, social, technologique, démographique, climatique et environnemental fait naître de nouvelles perspectives et de nouveaux défis.** Nous devons nous associer à l'Afrique, notre continent jumeau, pour relever ensemble les défis du XXI^e siècle et approfondir nos perspectives d'avenir et nos intérêts communs.

L'Afrique, dans toute sa diversité, compte plus d'un milliard d'habitants. Elle peut se prévaloir de la classe moyenne la plus jeune et à la croissance la plus rapide au monde. Les jeunes Africains ont le potentiel de transformer les perspectives politiques, économiques et sociales de leur continent. Toutefois, pour y arriver, il leur faut des emplois décents, une place dans la société, un accès aux services sociaux, à l'énergie et aux infrastructures, ainsi qu'un rôle actif dans le façonnement de l'avenir de leur pays. Plus particulièrement, les femmes africaines constituent l'un des moteurs essentiels d'une croissance durable, du développement et de la paix. La manière dont il sera tenu compte de leurs aspirations déterminera l'avenir du continent.

L'Afrique enregistre une croissance économique constante. En 2018, six pays africains figuraient parmi les dix premiers pays du classement mondial des pays affichant la croissance la plus rapide. Trente États du continent africain sont des pays à revenu intermédiaire ou à revenu élevé. L'expansion économique du continent est susceptible de s'accélérer et de stimuler le développement social et humain au sens large grâce aux nouvelles possibilités offertes par la transformation numérique, le dividende démographique, les énergies renouvelables à faible coût, la transition verte et une économie bleue et circulaire à faible intensité de carbone. Tout cela s'inscrit dans le droit fil de la vision des initiatives transformatrices entreprises par les dirigeants africains, notamment l'agenda 2063 de l'Union africaine, la zone de libre-échange continentale, l'espace africain d'exemption de visa, le marché unique numérique en Afrique et le marché unique du transport aérien en Afrique.

Dans le même temps, plusieurs défis doivent encore être relevés. Au classement des pays les plus fragiles au monde, l'Afrique en compte 36, souvent affaiblis par des conflits. On recense sur le continent 390 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. La croissance n'a pas toujours été inclusive, notamment en raison de problèmes de gouvernance. L'Afrique, tout comme le reste de la planète, est également touchée par les conséquences du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la pollution. L'UE et l'Afrique peuvent travailler ensemble pour saisir les opportunités qui se présentent, relever ces défis, ainsi que mettre en place des actions qui garantissent la stabilité, la paix, la sécurité, les droits de l'homme, la démocratie, l'égalité entre les femmes et les hommes, la durabilité des moyens de subsistance, une croissance économique durable fondée sur des écosystèmes sains, la cohésion sociale et la bonne gouvernance.

Pour être profitable aux deux continents, **notre partenariat devrait être fondé sur une compréhension claire de nos responsabilités et intérêts spécifiques communs, à l'image de la nature exhaustive et mûre de nos relations.** Ces intérêts sont notamment les suivants: conception d'un modèle de croissance verte; amélioration de l'environnement des entreprises et du climat des investissements; promotion de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, de la création d'emplois décents et de valeur ajoutée par des investissements durables; maximisation des avantages de l'intégration économique régionale et des échanges commerciaux; sécurité alimentaire et développement rural; lutte contre le changement climatique; accès à l'énergie durable et protection de la biodiversité et des ressources naturelles; promotion de la paix et de la sécurité; gestion efficace des migrations et de la mobilité; mobilisation commune sur la scène internationale pour renforcer l'ordre multilatéral fondé sur des règles, promotion des valeurs universelles, des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'évolution positive dans l'un de ces domaines dépend des progrès réalisés dans d'autres. Ces progrès ne peuvent être réalisés qu'en travaillant ensemble sur la base d'engagements internationaux communs, tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accord de Paris sur le changement climatique et l'agenda 2063 de l'Union africaine.

Le potentiel de l'Afrique suscite un intérêt accru de la part de nombreux acteurs sur la scène mondiale. Il s'agit là d'une évolution positive, dans la mesure où cet intérêt élargit le champ des possibilités de l'Afrique et crée des possibilités de synergie. Cela signifie aussi que l'Europe, à savoir l'UE et ses États membres travaillant de concert, doit adapter la manière dont elle traite avec l'Afrique, en veillant à ce que son positionnement soit conforme à nos intérêts mutuels et en accordant une plus grande importance aux valeurs, aux principes fondamentaux et aux bonnes pratiques réglementaires. L'UE et ses États membres sont le principal partenaire de l'Afrique dans tous les domaines, que ce soit au niveau des investissements, des échanges commerciaux, de l'aide publique au développement ou de la sécurité. Ce partenariat fiable et pluriforme, qui s'inscrit dans la durée, devrait désormais se traduire aussi par une alliance politique solide. Des liens politiques, économiques et culturels plus étroits entre l'Europe et l'Afrique sont essentiels dans un monde multipolaire où l'action collective est plus que nécessaire. La coopération renforcée sur les questions mondiales et multilatérales sera au cœur de notre action commune.

Afin de renforcer l'alliance stratégique de l'UE avec l'Afrique, la Commission européenne et le haut représentant de l'Union proposent d'engager des discussions avec les partenaires africains en vue de définir ensemble, lors du prochain sommet UE-UA, une nouvelle stratégie globale de l'UE avec l'Afrique, qui pourrait reposer sur cinq partenariats:

1. **partenariat pour une transition verte et l'accès à l'énergie;**
2. **partenariat pour la transformation numérique;**
3. **partenariat pour une croissance et des emplois durables;**
4. **partenariat pour la paix et la gouvernance;** et
5. **partenariat en matière de migration et de mobilité.**

Cette nouvelle stratégie et ces partenariats s'inscrivent dans le droit fil des priorités communes fixées par l'UE et l'Union africaine lors du sommet d'Abidjan en 2017. Elle s'inspire notamment des discussions très constructives que la Commission européenne a tenues avec la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba le 27 février 2020, et reflète les propositions de l'UE relatives aux échanges qui sont actuellement en cours avec les partenaires africains dans le but de **définir** un programme de **partenariat commun** lors du sommet UE-UA qui se tiendra en octobre 2020. L'engagement UE-Afrique se poursuivra aux niveaux bilatéral, régional et continental.

I. Partenaires pour une transition verte et l'accès à l'énergie

La lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement est la mission phare de notre génération. Aussi l'Europe et l'Afrique sont-elles des alliées en ce qui concerne le développement de sources d'énergie durables, de solutions de transport, de modèles d'élevage, d'économies circulaires et bleues, à même de soutenir la croissance économique de l'Afrique. Pour atteindre les objectifs de développement durable, l'UE et l'Afrique doivent l'une comme l'autre opter pour un **avenir à faibles émissions de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et résilient face au changement climatique**, conformément à l'accord de Paris. Les pays africains sont particulièrement vulnérables au changement climatique, celui-ci risquant de réduire à néant les progrès en cours en matière de développement durable.

Nous devons œuvrer en faveur d'écosystèmes sains, atténuer et stopper le réchauffement de la planète, réduire les vulnérabilités et améliorer les possibilités d'adaptation des personnes et des écosystèmes. À cette fin, il est nécessaire d'intensifier les efforts en matière d'atténuation du

changement climatique et de résilience face à celui-ci, ainsi que de prendre des mesures d'adaptation adéquates d'une manière socialement durable.

L'**innovation** est un moteur indispensable de la transition écologique. Les investissements devraient dès lors être axés sur le renforcement des capacités scientifiques en Afrique par la mise en place d'un accès aux technologies et l'encouragement de l'adaptation locale à celles-ci. Les pays africains seront ainsi en mesure de suivre une trajectoire de croissance verte, sobre en carbone, résiliente face au changement climatique, délaissant les technologies inefficaces et résistant aux nouveaux investissements dans la production d'électricité à partir du charbon, en misant à la place sur de nouvelles sources d'énergie renouvelables et la production d'hydrogène. Le commerce devrait également faciliter l'adoption de modèles d'entreprise innovants et durables et jouer un rôle de premier plan dans le façonnement d'un avenir neutre pour le climat.

L'Afrique abrite un vaste **capital naturel**, une **biodiversité et des écosystèmes** uniques, **tels que les forêts**, qui offrent des perspectives intéressantes de développement social et économique et sont en mesure de contribuer à des solutions durables fondées sur la nature en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Dans le même temps, un risque de surexploitation et d'épuisement des ressources s'ajoute aux menaces que représentent la pêche non durable, la gestion non durable des ressources en eau, la pollution, la désertification, et, dans le cas des zones côtières, l'élévation du niveau de la mer.

Une **économie circulaire** propre dotée de **chaînes de valeur** durables et justes sera essentielle pour assurer la transition vers un modèle économique durable. Cela signifie que la valeur des produits, des matériaux et des ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible. Une économie de ce type implique également que les déchets sont réduits autant que possible, tandis que les ressources naturelles sont exploitées de manière pérenne, et que les politiques de gestion et d'assainissement des eaux usées s'inscrivent elles aussi dans une optique de durabilité. Tout cela impose que l'UE et l'Afrique œuvrent davantage de concert à la responsabilisation du secteur des matières premières, à la sécurité et à la propreté des chaînes de valeur industrielles, dans le respect de normes environnementales et climatiques ambitieuses.

Les villes africaines ont un rôle essentiel à jouer dans la transition verte; l'UE devrait soutenir le développement d'entreprises et de modèles d'**urbanisation** verts et **intelligents** en Afrique, de manière à lutter contre la pollution.

Pour répondre aux besoins de sa population croissante et de son économie en pleine expansion, l'Afrique doit doubler son approvisionnement énergétique d'ici 2040, tout en dotant 600 millions de personnes d'un accès à l'électricité. À cet effet, il convient de mettre l'accent sur la résilience des infrastructures, un accès plus propre, plus durable et plus sûr à l'énergie, la maximisation des sources d'énergie renouvelables, la transition énergétique et l'efficacité dans toutes les chaînes de valeur, ainsi que l'intégration régionale pour la sécurité énergétique. L'UE et l'Afrique devraient forger un solide partenariat en matière d'énergie durable, tant pour les populations rurales que pour les populations urbaines.

L'UE et l'Afrique doivent unir leurs efforts pour atteindre l'objectif de développement durable «faim "zéro"» et relever les défis qui se posent dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire en **encourageant la mise en place de systèmes agroalimentaires sûrs et durables**. Un partenariat dans le domaine de l'agriculture favoriserait le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, encouragerait la production locale et intégrerait les préoccupations liées à la biodiversité. Il s'agit notamment de fixer des normes sanitaires et phytosanitaires et de protéger les ressources naturelles. Les échanges commerciaux entre l'UE et l'Afrique jouent un rôle déterminant en favorisant les possibilités de mettre en place des systèmes alimentaires durables.

Dans le même temps, la production, la transformation et la distribution de produits agroalimentaires constituent les plus gros pourvoyeurs d'emplois directs et de revenus en Afrique, en particulier dans les zones rurales, contribuant ainsi à un développement territorial équilibré. Ce secteur a le potentiel

de créer des emplois pour une part considérable des 800 millions d'Africains qui, d'après les estimations, devraient rejoindre le marché du travail au cours des 30 prochaines années¹.

Piste d'action n° 1 — S'associer à l'Afrique pour maximiser les avantages de la transition verte et réduire autant que possible les menaces pesant sur l'environnement, dans le strict respect de l'accord de Paris².

Pour ce faire, il est proposé que l'UE soutienne la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et contribue à l'élaboration de stratégies à long terme ambitieuses en matière de réduction des émissions et de plans nationaux d'adaptation au changement climatique.

En soutenant les cadres nationaux de financement intégrés, l'UE continuera d'épauler les pays qui tentent de mobiliser un large éventail de sources de financement et de les aligner sur leurs priorités en matière de développement durable. L'UE devrait s'associer à l'Afrique dans les domaines de la finance verte, de l'énergie durable et de l'efficacité énergétique en lançant une initiative «Énergie verte», reposant sur les recommandations de la plateforme de haut niveau sur les investissements dans l'énergie durable en Afrique. L'UE et l'Afrique devraient également partager leurs expériences en matière de gestion d'une transition socialement juste délaissant les combustibles fossiles.

En partenariat avec l'Afrique, l'UE devrait encourager une meilleure gouvernance des océans, y compris le développement d'une pêche durable et d'une économie bleue. L'UE est disposée à intensifier la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée afin de lutter contre la menace environnementale qu'elle représente pour la durabilité des stocks halieutiques et les revenus des pêcheurs et des communautés côtières qui obéissent aux règles.

Enfin, l'UE et l'Afrique devraient prendre des mesures communes pour protéger et réduire la pression exercée sur les forêts, l'eau et les écosystèmes marins, tout en améliorant leur gestion par la lutte contre les récoltes illégales et la criminalité environnementale, s'attaquant ainsi aux causes de la perte de biodiversité. De telles mesures pourraient notamment prendre la forme d'une initiative qui serait intitulée «NaturAfrica».

II. Partenaires pour la transformation numérique

L'accès à des services numériques sûrs et abordables doit être garanti pour tous au moyen d'**investissements** dans les infrastructures et des sources d'électricité fiables. L'instauration d'un **cadre réglementaire** pour des marchés régionaux de la connectivité compétitifs et harmonisés est elle aussi essentielle. Le déploiement des avantages potentiels de la numérisation nécessite un cadre réglementaire solide, dans des domaines tels que la protection des données et des consommateurs, les services financiers numériques, la cybercriminalité et la gouvernance électronique. Des **politiques** spécifiques sont nécessaires pour garantir la pleine insertion numérique et l'égalité numérique des femmes et des communautés marginalisées.

Selon les estimations, une augmentation de 10 % de la couverture numérique pourrait entraîner une hausse du PIB africain de plus de 1 %. Grâce à des réformes et à des investissements adéquats visant à aider les Africains dans leur souhait d'établir un marché unique numérique sur le continent, et sur la base d'une nouvelle stratégie de transformation numérique, l'Afrique sera en mesure de tirer parti de la numérisation pour **stimuler sa croissance dans tous les secteurs** de l'économie. Les infrastructures numériques et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation numériques sont en

¹DAES des Nations unies, World population prospects, 2017.

²Cette piste d'action est conforme aux objectifs de développement durable 2 (faim «zéro»), 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production durables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

mesure d'offrir les emplois bien nécessaires aux 15 à 20 millions de jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année.

La transformation numérique peut également moderniser des secteurs traditionnels tels que l'agriculture, améliorer l'accès à des services de qualité, augmenter les recettes publiques, et rendre le secteur public plus transparent et plus responsable, renforçant ainsi la confiance du public envers les instances dirigeantes. Elle peut également transformer la **prestation de services publics**, y compris l'éducation, la formation, l'énergie et les soins de santé, notamment en améliorant l'accès aux services de santé dans les régions reculées et en facilitant les diagnostics et les traitements. La **gouvernance électronique** protégera les consommateurs et la vie privée et permettra d'intensifier la lutte contre la corruption. **Le commerce électronique et les services financiers numériques** ont le potentiel de stimuler l'intégration économique de l'Afrique en améliorant l'accès aux biens et aux services sur tout le continent. Les services numériques peuvent également améliorer l'accès aux comptes d'opérations et aux solutions de financement numérique pour les services bancaires, les services d'assurance ou les services de paiement, y compris les transferts de fonds.

L'accélération de la **numérisation de l'administration publique** est une condition préalable nécessaire à la création de valeur pour les citoyens et les entreprises en Europe et en Afrique, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. À cette fin, une coopération renforcée dans la mise en œuvre de solutions numériques interopérables serait utile pour combler les lacunes en matière de compétences numériques, promouvoir l'utilisation de données ouvertes, renforcer la cybersécurité et exploiter de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, les chaînes de blocs et les mégadonnées. À cet égard, le renforcement des capacités du secteur public est essentiel pour soutenir le programme de transformation numérique dans son ensemble.

La numérisation doit s'accompagner de **mesures énergiques en matière de sécurité**, de résilience et de dissuasion de la cybercriminalité, y compris au moyen de la coopération internationale dans des cadres juridiques bien établis. L'UE et l'Afrique devraient approfondir leur coopération à cet égard, notamment pour prévenir l'utilisation de l'internet aux fins d'actes de terrorisme et d'extrémisme violent.

Une législation et une capacité opérationnelle appropriées seront nécessaires pour progresser dans ces domaines et faire face aux menaces exercées en ligne sur la démocratie et les droits de l'homme. En ce qui concerne la lutte contre la désinformation, l'UE a mis au point des instruments utiles et continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires africains afin de trouver des approches communes et de partager les meilleures pratiques.

L'économie numérique nécessite une amélioration des compétences et de l'habileté numériques et génère une forte demande de main-d'œuvre locale qualifiée dans tous les secteurs pouvant bénéficier de la transformation numérique. Il y a lieu de développer davantage **l'offre — de qualité — de possibilités d'apprentissage et de formation professionnelle** par les établissements publics et privés.

L'utilisation de **données et de technologies spatiales** contribue à des transports intelligents et sûrs, à des villes vertes, à une gestion durable des ressources naturelles et à une agriculture efficace. Les données ouvertes et gratuites fournies par les programmes spatiaux de l'UE peuvent stimuler un secteur privé spatial africain qui en est encore à ses balbutiements, permettant aux jeunes entreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME) de développer des solutions et des services innovants locaux. La surveillance, dans le cadre du programme d'observation de la Terre, des ressources naturelles, de l'utilisation des terres, des ressources des eaux intérieures et des écosystèmes marins et côtiers peut être utilisée au soutien des processus d'élaboration des politiques et de prise des décisions en Afrique.

Piste d'action n° 2 — S'associer à l'Afrique pour stimuler la transformation numérique du continent³

Il faut pour cela mettre l'accent sur la convergence des réglementations, notamment par le renforcement de la protection des données à caractère personnel, les investissements dans des infrastructures de base durables essentielles, la numérisation des administrations publiques aux fins de la prestation de services en ligne, l'amélioration des possibilités d'éducation et de formation ainsi que l'augmentation des flux de données sécurisés. L'UE devrait également poursuivre sa coopération avec l'Afrique en matière d'intelligence artificielle, laquelle devrait être développée et utilisée de manière responsable.

III. Partenaires pour une croissance et des emplois durables

Les liens étroits et la proximité géographique entre l'UE et l'Afrique en font des alliées naturelles dans les efforts visant à encourager l'inclusivité et la durabilité de la croissance économique sur les deux continents. Les perspectives économiques et la création d'emplois décents en Afrique et dans l'UE pourraient être considérablement renforcées par une action commune sur quatre fronts prioritaires:

- (a) stimulation des échanges commerciaux et des investissements durables en Afrique;
- (b) amélioration du climat d'investissement et de l'environnement des entreprises;
- (c) amélioration de l'accès à une éducation de qualité, des compétences, de la recherche, de l'innovation, des soins de santé et des droits sociaux;
- (d) poursuite de l'intégration économique régionale et continentale.

Le pacte vert pour l'Europe⁴ balise aussi bien la nouvelle stratégie de croissance de l'UE que les mesures à prendre pour faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Avec son énorme potentiel en énergies renouvelables et en biodiversité, l'Afrique est extrêmement bien placée pour développer et mettre en œuvre des solutions durables, à mesure que son économie se développe.

En s'appuyant sur les premiers succès de l'alliance Afrique — Europe pour un investissement et des emplois durables et sur les travaux réalisés par les groupes de travail conjoints sur l'économie numérique, l'énergie, les transports et l'Afrique rurale, l'UE propose de transformer l'alliance⁵ en clé de voûte des relations économiques entre les deux continents.

³ Cette piste d'action est conforme aux objectifs de développement durable 4 (éducation de qualité), 5 (égalité entre les sexes) et 9 (industrie, innovation et infrastructure).

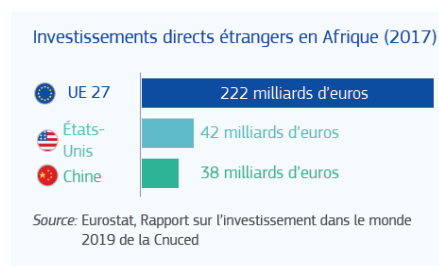
⁴ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée «Le pacte vert pour l'Europe», 11 décembre 2019, COM(2019) 640 final.

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil relative à une nouvelle alliance Afrique — Europe pour un investissement et des emplois durables: hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur, 12 septembre 2018, COM(2018) 643 final.

a. Investissements durables

Les investissements publics et privés sont essentiels pour stimuler l'esprit d'entreprise et la diversification durable de l'économie.

L'accent devrait être mis sur les points suivants: infrastructures de base de qualité qui résistent au changement climatique; accès au financement; données de meilleure qualité permettant de déterminer le déploiement le plus efficient et le plus efficace possible des nouvelles sources d'énergie durables; développement d'un secteur privé à valeur ajoutée présentant un potentiel élevé de croissance économique, et création d'emplois décents. Avec un stock d'investissements directs



atteignant 222 milliards d'EUR, **l'UE est le premier investisseur en Afrique**, loin devant les États-Unis (42 milliards d'EUR) ou la Chine (38 milliards d'EUR)⁶. Dans le cadre de l'alliance Afrique — Europe pour un investissement et des emplois durables, les instruments de l'UE, tels que le mandat de prêt extérieur, la facilité d'investissement pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique et, plus récemment, le plan d'investissement extérieur européen, ont permis de débloquer des investissements considérables en Afrique.

Sont notamment concernés les investissements dans les secteurs des transports, de l'énergie propre et de l'agriculture, ainsi que dans le développement du secteur privé. L'Afrique et l'UE doivent continuer de travailler ensemble pour accélérer encore ces investissements durables.

Conformément à la proposition de la Commission établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI)⁷, l'UE devrait être en mesure d'**utiliser pleinement** ses différents **instruments financiers**, tels que les garanties budgétaires et les financements mixtes au titre du Fonds européen pour le développement durable, qui devrait être déployé à partir de 2021. Dans le cadre de l'IVDCI tel que proposé, la garantie pour l'action extérieure pourrait fournir jusqu'à 60 milliards d'EUR pour des opérations de garantie visant à stimuler les investissements durables au cours de la période 2021-2027, en se concentrant principalement sur l'Afrique.

Ces opérations devraient être déployées dans le cadre d'une **action coordonnée avec les institutions européennes de financement du développement**. Considérées ensemble, ces institutions sont celles qui sont le plus implantées et qui se concentrent le plus sur l'Afrique subsaharienne, leur portefeuille combiné représentant un tiers de l'ensemble des activités des institutions de financement du développement et trois quarts des fonds d'absorption maximale des risques. Une approche plus concertée entre les instruments financiers de l'UE et les institutions européennes de financement du développement accroîtra la mobilisation des investisseurs privés et des ressources nationales, accélérera la transition vers des investissements plus responsables et neutres du point de vue climatique et encouragera le développement du secteur privé en Afrique.

⁶ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, rapport 2018 sur l'investissement dans le monde, chiffres de 2016.

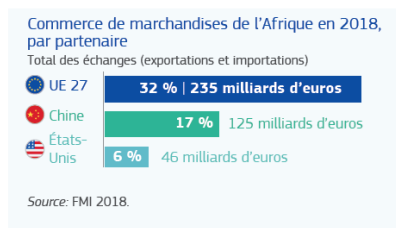
⁷ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale, présentée par la Commission le 14 juin 2018, COM(2018) 460 final.

b. Intégration économique régionale et continentale

Toute stratégie économique cohérente et durable **passera nécessairement par une intégration économique accrue aux niveaux régional et continental.**

Nous saluons l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine, en vigueur depuis mai 2019, qui crée une forte dynamique en faveur de l'intégration continentale, ainsi que de l'ambition de parvenir, in fine, à un marché unique à l'échelle du continent. Il permettra d'intensifier les échanges intra-africains, y compris avec les pays d'Afrique du Nord, de diversifier les exportations et d'améliorer la qualité et la sécurité des produits.

La création, à l'échelle du continent, de systèmes énergétiques et numériques et de systèmes de transport fiables et durables pour les personnes, les entreprises et les industries s'inscrira en appui du développement de chaînes de valeur à même de contribuer à l'établissement d'une zone de libre-échange continentale africaine. L'UE et l'Union africaine ont un intérêt commun à mettre en place un système commercial multilatéral stable, fondé sur des règles, articulé autour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

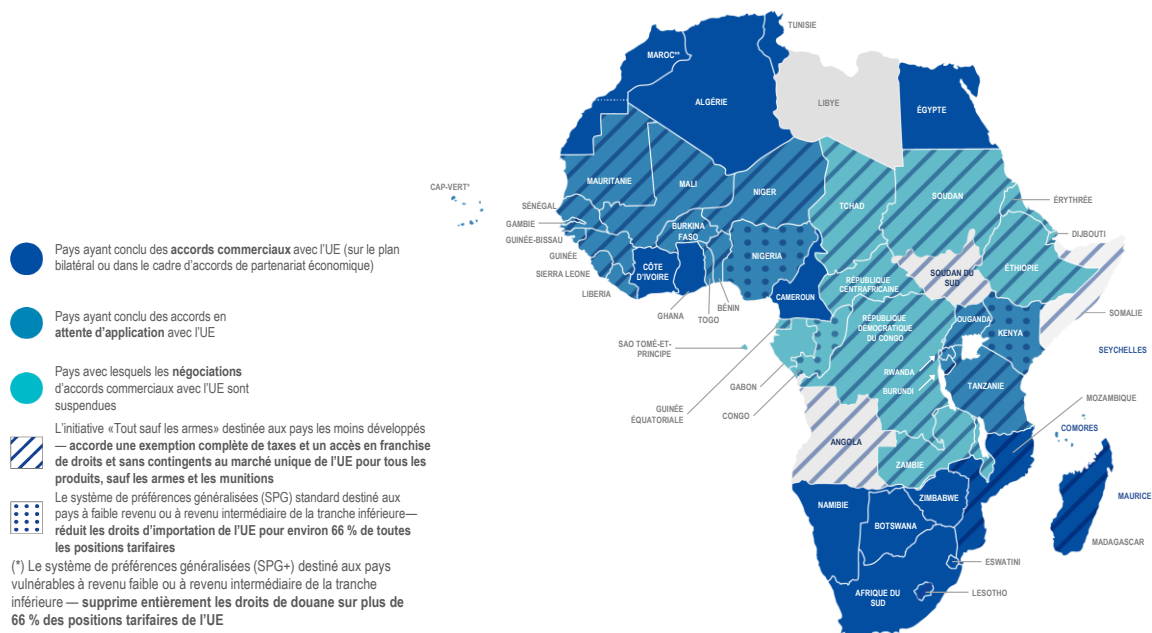


Piste d'action n° 3 — S'associer à l'Afrique pour rehausser considérablement le niveau des investissements durables d'un point de vue environnemental, social et financier, qui résistent aux effets du changement climatique; promouvoir les possibilités d'investissement en accentuant le recours aux mécanismes de financement innovants⁸; et stimuler l'intégration économique régionale et continentale, notamment par l'intermédiaire de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine⁹.

Ce dernier objectif sera atteint en apportant un soutien politique, technique et financier à l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (pour lequel l'aide de l'UE est déjà passée de 12,5 millions d'EUR en 2014-2017 à 60 millions d'EUR au cours de la période 2018-2020), qui représente une priorité absolue. Nous sommes prêts à partager notre expérience en matière d'union douanière et de marché unique. La coopération dans le domaine des couloirs stratégiques qui facilitent les échanges commerciaux et les investissements à l'intérieur du continent africain et entre l'Afrique et l'Europe, et améliorent la connectivité entre les deux continents dans une optique de durabilité, d'efficacité et de sécurité, sera également renforcée par la perspective à long terme de créer une zone de libre-échange globale regroupant les deux continents. Les associations professionnelles de l'UE peuvent jouer un rôle important au sein du forum des entreprises, organisé en marge du prochain sommet UA-UE. La coopération et le dialogue, les partenariats entre entreprises tout au long des chaînes de valeur critiques, ainsi que l'approfondissement des accords de partenariat économique et d'autres accords commerciaux de l'UE avec les pays partenaires africains, constituent les outils disponibles pour atteindre cet objectif.

⁸ Cette piste d'action est conforme aux objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté), 2 (faim «zéro»), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique) et 9 (industrie, innovation et infrastructure).

⁹ Cette piste d'action est conforme à l'objectif de développement durable 8 (travail décent et croissance économique).



**L'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 à l'accord euro-méditerranéen d'association, qui est entré en vigueur le 19 juillet 2019, prévoit l'extension des préférences tarifaires aux produits originaires du territoire non autonome du Sahara occidental.

c. Environnement des entreprises et climat d'investissement

Il est essentiel de stimuler les investissements du secteur privé afin d'accélérer la croissance économique durable et la création d'emplois décents. Le renforcement de la confiance des investisseurs en Afrique dépendra essentiellement de l'amélioration de la sécurité, de l'efficacité, de la transparence et de la stabilité des cadres réglementaires, ainsi que, parallèlement, de la facilitation et de la protection des investissements, de la stabilité macroéconomique, de systèmes financiers solides, de l'accès au crédit, de l'innovation et des données nécessaires pour appuyer la transition écologique.

La réforme des politiques est également cruciale dans des domaines clés tels que la gouvernance, l'état de droit, le système judiciaire, la gestion des finances publiques (y compris la qualité et l'efficacité des dépenses publiques), la gestion de l'endettement, la transparence dans les marchés publics, la concurrence, les normes et la facilitation des échanges, les cadres d'investissement et la fiscalité de la croissance verte. Est également incluse la lutte contre la corruption, la fraude, les flux financiers illicites, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Piste d'action n° 4 — S'associer à l'Afrique pour attirer les investisseurs en aidant les États africains à adopter des politiques et des réformes réglementaires qui améliorent l'environnement des entreprises et le climat d'investissement, y compris par des conditions de concurrence équitables pour les entreprises¹⁰.

Dans cette optique, il est proposé que l'UE élabore des dispositifs plus ambitieux pour faciliter, attirer et soutenir les investissements en Afrique. L'UE devrait encourager davantage le recours à des plateformes telles que la plateforme d'entreprises durables pour l'Afrique et la plateforme internationale sur la finance durable. Parallèlement, il importe de promouvoir des réformes réglementaires et de renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, des organisations

¹⁰Cette piste d'action est conforme aux objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté), 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

professionnelles et des entrepreneurs, y compris des entrepreneurs sociaux, tout en renforçant les capacités en ce qui concerne l'accès des PME aux marchés et aux financements. À cet égard, les organisations professionnelles européennes devraient continuer de soutenir l'entrepreneuriat en Afrique.

L'UE devrait également encourager le dialogue sur la réglementation avec les administrations publiques afin d'échanger les bonnes pratiques. Les dialogues sur l'appui budgétaire devraient rester un instrument essentiel de promotion des réformes. Enfin, les accords commerciaux et les dispositions en matière d'investissement visant à attirer, à faciliter et à soutenir les investissements durables contribueront également à améliorer le climat des affaires.

d. Éducation, compétences, recherche, innovation, santé et droits sociaux

Il est crucial d'investir dans les personnes, en particulier dans la jeunesse, afin de parvenir à un partenariat encore plus étroit entre nos deux continents. Au cours des quinze prochaines années, quelque 375 millions de jeunes devraient atteindre l'âge de rejoindre le marché du travail.

À l'heure actuelle, moins de 10 % des 18-24 ans en Afrique sont inscrits dans une filière, quelle qu'elle soit, de formation postsecondaire. Nous partageons la priorité stratégique commune d'offrir aux jeunes des possibilités d'éducation et de formation, ainsi que des compétences, et de les préparer aux nouveaux débouchés offerts par le marché du travail à l'avenir. Pour que les jeunes femmes et hommes puissent pleinement profiter des possibilités économiques qui s'offrent à eux, ils auront besoin d'un accès plus large à une éducation de qualité, inclusive et équitable, y compris des possibilités d'enseignement supérieur, d'apprentissage et de formation. Pour ce faire, **il convient d'accorder une attention particulière aux filles et aux femmes**. Pour soutenir l'émancipation des femmes, il est nécessaire de s'attaquer aux réglementations et aux pratiques discriminatoires et de veiller à ce que les femmes aient accès aux connaissances, aux compétences, au microcrédit et au financement dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Afin d'accroître l'aptitude à l'emploi des diplômés et d'encourager leur esprit d'entreprise, les systèmes éducatifs doivent mieux aligner les compétences et les acquis d'apprentissage sur la demande du marché du travail et les nouveaux secteurs émergents, en particulier dans le secteur numérique et les technologies vertes et respectueuses du climat. Il sera également fondamental d'encourager la collaboration entre les universités, les chercheurs et les entreprises locales et de soutenir les approches innovantes en matière d'apprentissage. L'intensification de la coopération dans le secteur de la culture recèle également un grand potentiel en matière de création d'emplois et de contacts interpersonnels plus étroits.

L'offre de possibilités de **travail décent** sera indispensable pour proposer des perspectives à la jeunesse africaine, qui croît rapidement. Elle va de pair avec une main-d'œuvre en bonne santé, un environnement sain et des conditions de travail décentes. Ces éléments requièrent notamment de veiller à la santé et à la sécurité au travail, à des systèmes de protection sociale inclusifs, à une couverture santé universelle, à l'accès à des services de santé de qualité, y compris la planification familiale, et à la lutte contre les inégalités et les discriminations, contre le **travail des enfants** (en particulier dans le secteur agricole) et contre le travail forcé. Ils exigent également de quitter l'économie informelle au profit de l'économie formelle. À cet égard, un **dialogue social** efficace avec les pouvoirs publics, les organisations syndicales et patronales, améliorera le climat social, ainsi que le climat des affaires.

L'UE et l'Afrique ont également un intérêt commun à promouvoir les investissements dans les **soins de santé** de base, l'eau propre et le logement, ainsi qu'à développer les infrastructures et à renforcer les capacités pour faire face aux épidémies.

Piste d'action n° 5 — S'associer à l'Afrique pour améliorer rapidement l'apprentissage, les connaissances et les compétences, les capacités de recherche et d'innovation, en particulier chez les femmes et les jeunes, protéger et améliorer les droits sociaux et éradiquer le travail des enfants¹¹.

Il est proposé que l'UE consolide la coopération universitaire et scientifique entre l'UE et l'Afrique, notamment en ce qui concerne l'enseignement et la formation techniques et professionnels et le développement accru des compétences (également en association avec les entreprises de l'UE) en vue de créer une société et une économie de la connaissance. L'UE devrait faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants, des formateurs et des chercheurs. L'UE devrait également soutenir le renforcement des capacités en Afrique, la formation de qualité des enseignants, le développement des politiques de recherche et d'innovation, l'exploitation des interactions entre l'éducation, la science, la technologie et l'innovation en vue d'un apprentissage de meilleure qualité. En outre, l'UE devrait s'efforcer d'engager le dialogue avec les pays africains sur le thème du travail afin de protéger les droits sociaux et, en particulier, d'éradiquer le travail des enfants. L'UE propose de revoir à la hausse son soutien en faveur du renforcement des systèmes de santé.

IV. Partenaires pour la paix, la sécurité, la gouvernance et la résilience

Garantir durablement la paix et la sécurité en Afrique est autant dans l'intérêt de l'Afrique que dans celui de l'UE. La paix et la sécurité sont des conditions essentielles pour un développement durable.

Si l'objectif est de parvenir à la paix et à la sécurité dans l'ensemble de l'Afrique, il convient de faire des efforts en priorité dans les régions où les tensions sont les plus fortes. Les États africains, soutenus par des organisations régionales et continentales, ont la responsabilité principale d'agir, car ils sont les premiers garants de leur propre sécurité. Mais l'UE est disposée à intensifier sensiblement son soutien à l'Afrique, en coopération avec la communauté internationale. La résilience devrait, en particulier, être au cœur des efforts déployés par l'Afrique et l'UE pour faire face aux situations de conflits et de fragilité qui perdurent.

L'instabilité en Afrique n'est plus définie par des conflits interétatiques, mais par une limitation du contrôle étatique sur les territoires et les domaines maritimes, la cohésion sociale, l'extrémisme endogène, les conflits intercommunautaires, la prolifération des groupes armés, le terrorisme et la criminalité transnationale, y compris la cybercriminalité. Le changement climatique, la concurrence accrue pour les ressources naturelles, les défis environnementaux, le manque de services sociaux de base, les pandémies et d'autres menaces pour la santé constituent autant de sources d'instabilité supplémentaires.

Les gouvernements doivent relever le défi de répondre aux attentes politiques et économiques d'une population jeune croissante, notamment en matière de droits de l'homme, dont la non-observation exacerbe les tensions communautaires latentes.

a. Paix et sécurité

Si de nombreux résultats positifs ont été obtenus grâce au partenariat UE-Afrique sur la paix et la sécurité, notamment dans le cadre du protocole d'accord entre l'UA et l'UE sur la paix,

¹¹ Cette piste d'action est conforme aux objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique) et 10 (inégalités réduites).

la sécurité et la gouvernance, la complexité des efforts et la détérioration de la situation dans certaines régions exigent que nous renforçons sensiblement notre engagement. Cela implique également de travailler avec des partenaires internationaux, notamment les Nations unies. L'initiative «Faire taire les armes», menée par l'UA, est importante dans ce contexte.

Il convient d'aligner davantage les instruments de l'UE et les capacités africaines. Il est clairement nécessaire de réexaminer et de renforcer encore notre coopération de manière plus stratégique et plus ciblée, sur la base d'engagements mutuels, de la responsabilité et de l'appropriation. Malgré les progrès réalisés dans le cadre du Fonds pour la paix de l'UA, le financement des initiatives de soutien de la paix menées sous conduite africaine, notamment par l'intermédiaire de contributions déterminées par les Nations unies, reste un problème à résoudre. L'UE et l'Afrique doivent également adapter leurs méthodes de coopération dans les zones fragiles afin d'avoir un impact positif sur la gouvernance au niveau local.

L'approche intégrée actuelle de l'UE mobilise toute la gamme de ses instruments, notamment la diplomatie politique de haut niveau, les consultations régulières, la médiation pour la prévention et la résolution des conflits, les mesures restrictives et la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, la lutte contre la criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains, et la sécurité maritime. Par l'intermédiaire de la «facilité de soutien à la paix pour l'Afrique»¹², l'UE soutient les opérations de paix menées sous conduite africaine et l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Au niveau opérationnel, les missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ainsi que d'autres déploiements de sécurité et de défense par les États membres de l'UE apportent une contribution tangible à la paix et à la sécurité au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, dans le golfe de Guinée, dans le bassin du lac Tchad et en République centrafricaine.

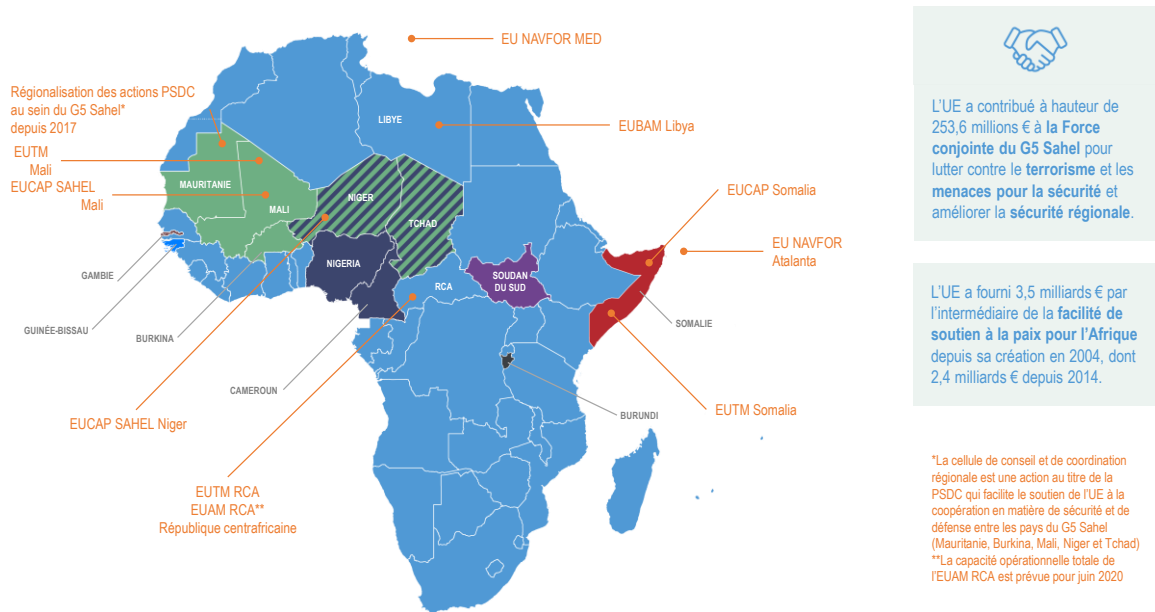
Piste d'action n° 6 — S'associer à l'Afrique pour adapter et approfondir le soutien de l'UE aux efforts de paix déployés par l'Afrique moyennant une coopération plus structurée et plus stratégique, avec un accent plus marqué sur les régions où les tensions et les vulnérabilités sont les plus importantes¹³.

Afin d'atteindre nos objectifs, les sommets et la diplomatie de haut niveau se concentreront notamment sur l'élaboration de stratégies et de mesures concrètes pour contribuer à la résolution des crises touchant, par exemple, la Libye, le Sahel, la région des Grands Lacs ou la Corne de l'Afrique. L'UE propose de soutenir les efforts déployés par ses partenaires africains pour relever l'ensemble des défis et accroître leur résilience globale. L'UE propose également de soutenir les capacités africaines de défense et de sécurité, grâce à la facilité européenne pour la paix, à ses missions de PSDC et ses outils de sécurité et de défense afin de mieux relever les défis auxquels sont confrontés sur le terrain les acteurs africains de la sécurité et de la défense. L'UE propose de renforcer les efforts qu'elle déploie actuellement pour garantir le respect des droits de l'homme, la protection des civils et le droit humanitaire international. Les actions seront menées en étroite coopération avec les États membres de l'UE, l'Union africaine, les organisations régionales africaines, les Nations unies et d'autres partenaires clés — notamment dans le cadre d'une coopération trilatérale UA-UE-ONU. La mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité et du programme concernant la jeunesse, la paix et la sécurité fera également l'objet d'une attention particulière

¹² En faveur de laquelle l'UE a engagé 3,5 milliards d'EUR depuis 2004.

¹³ Cette piste d'action est conforme à l'objectif de développement durable 16 (paix, justice et institutions efficaces).

L'UE devrait adapter et approfondir son soutien aux efforts de paix déployés par l'Afrique, en mettant l'accent sur une approche intégrée des conflits et des crises, à tous les stades du cycle d'un conflit, en investissant dans la prévention, la lutte contre la radicalisation, la résolution de conflits et les processus de stabilisation, et en renforçant le lien entre l'aide humanitaire, le développement, la paix et la sécurité.



b. Gouvernance, démocratie, droits de l'homme et état de droit

La sécurité et le développement ne peuvent être durables à long terme que s'ils sont ancrés dans le respect absolu des droits de l'homme, sans discrimination aucune¹⁴, des principes démocratiques, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'état de droit. Reconnaisant que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables, l'UE et les pays africains s'engagent à promouvoir et à protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde.

La bonne gouvernance, des politiques économiques, sociales, en matière d'éducation et de santé efficaces et inclusives, l'égalité d'accès aux services sociaux de base, l'égalité d'accès aux ressources et une redistribution équitable de celles-ci, l'égalité d'accès à la justice, ainsi que des sociétés ouvertes et inclusives favorisent la paix et la stabilité et servent de base à l'emploi et à la croissance, attirant les investissements. La sauvegarde et la protection des droits de l'enfant méritent une attention particulière.

Piste d'action n° 7 — S'associer à l'Afrique pour intégrer la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'action et la coopération¹⁵.

¹⁴ Fondées notamment sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
¹⁵ Cette piste d'action est conforme aux objectifs de développement durable 5 (égalité entre les sexes), 10 (inégalités) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

Le respect des droits de l'homme universels, qu'ils soient politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels, restera une caractéristique essentielle de notre partenariat avec tous les acteurs concernés et soutiendra des initiatives majeures telles que l'architecture africaine de la gouvernance. Une approche plus stratégique et structurée des dialogues politiques sur les droits de l'homme menés avec les pays africains sera adoptée, en complémentarité avec les consultations régulières avec les organisations régionales africaines et le dialogue bien établi sur les droits de l'homme entre l'UE et l'UA.

L'UE entend continuer de soutenir des processus électoraux et démocratiques crédibles, inclusifs et transparents, notamment en renforçant la coordination entre l'UA et l'UE en ce qui concerne les observations électorales et leur suivi. L'UE entend également renforcer la coopération sur la gouvernance démocratique et l'état de droit sur les deux continents, et notamment sur la responsabilité et la transparence des institutions publiques, sur l'indépendance et l'impartialité de la justice et sur la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale ainsi que la traite des êtres humains.

L'UE devrait soutenir des initiatives concrètes visant à renforcer les organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme, à mettre un terme à l'impunité, à garantir la réparation pour les victimes et à favoriser la réconciliation. Des initiatives seront prises pour et avec les femmes et les jeunes (y compris les enfants), pour soutenir leur émancipation économique, garantir leur participation active aux processus décisionnels de la vie civique et politique, promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques, et prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les violences à caractère sexuel et sexiste liées à des conflits.

c. Résilience

La résilience, la paix, la sécurité et la gouvernance sont étroitement liées. C'est pourquoi l'UE devrait s'associer aux parties prenantes africaines pour accroître la résilience, en tenant compte de l'ensemble des défis découlant des causes profondes des conflits et des conséquences des crises. Il s'agira ainsi d'approfondir le soutien de l'UE aux efforts de paix déployés par l'Afrique en adoptant une approche intégrée permettant d'agir à tous les stades du cycle de gestion des conflits et des crises au fur et à mesure de leur déroulement. Cela suppose des efforts pour assurer la prévention, le règlement des conflits et la stabilisation par des actions bien ciblées couvrant les dimensions humanitaires, du développement, de la paix et de la sécurité, en fonction de leur valeur ajoutée et dans la limite de leurs mandats respectifs.

<p>Piste d'action n° 8 — Garantir la résilience en créant un lien entre les interventions, qu'elles relèvent de l'humanitaire, du développement, de la paix ou de la sécurité, à toutes les étapes du cycle d'un conflit ou d'une crise.</p>

V. Partenaires en matière de migration et de mobilité

Du fait de l'évolution démographique, des aspirations en matière de perspectives économiques et de stabilité politique, des déplacements de personnes fuyant les crises et les conflits, de l'adaptation au changement climatique et de la dégradation de l'environnement, les niveaux de **migration et de déplacements forcés** continueront de représenter à la fois **des défis et des opportunités** pour nos deux continents.

Une migration et une mobilité bien gérées peuvent avoir une incidence positive sur les pays d'origine, de transit et de destination. Les flux migratoires et de mobilité africains sont essentiellement intra-africains et des régimes de libre circulation sont mis en place tant au niveau régional qu'au niveau continental. Certains États membres de l'Union africaine accueillent un nombre important de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées de force et doivent donc faire face à des opportunités et des défis considérables. La migration représente également des défis et des opportunités pour les États membres de l'UE.

Depuis 2015, l'UE et les pays africains ont élaboré une **approche commune** de la gestion des migrations et de la mobilité¹⁶. Cette approche a permis de réduire les arrivées irrégulières en Europe, d'améliorer la coopération en matière de lutte contre le trafic de migrants et de mettre au point des approches plus durables pour les réfugiés dans les pays d'accueil en Afrique.

D'importants défis restent cependant à relever. L'Afrique subsaharienne accueille plus d'un quart de la population mondiale des réfugiés. Des voyages périlleux et des tentatives de traversée de la Méditerranée continuent de causer des pertes en vies humaines et d'alimenter les activités criminelles. Pour relever ces défis, l'Afrique et l'UE ont besoin d'une **approche équilibrée, cohérente et globale en matière de migration et de mobilité**, guidée par les **principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée** et fondée sur le respect des droits de l'homme et du droit international. L'objectif commun de l'UE et des partenaires africains devrait être une gestion durable et efficace des migrations.

Dans toutes les activités, l'UE continuera d'accorder une attention particulière au respect de ses valeurs fondamentales et, en particulier, à la prise en compte des besoins particuliers des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, les enfants, les mineurs non accompagnés et les personnes handicapées.

La protection des personnes dans le besoin, telles que les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les autres personnes déplacées vulnérables devrait rester une priorité commune. L'UE reste déterminée à aider les partenaires africains à faire face aux crises des réfugiés et à trouver des solutions durables pour les réfugiés dans les pays d'accueil. L'UE devrait également poursuivre les efforts déployés pour réinstaller en Europe des personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Il faut renforcer l'engagement en faveur de la prévention de la migration irrégulière et mettre un terme aux pertes de vies humaines en mer. Cela implique l'intensification de la lutte contre le trafic de migrants, en ciblant plus particulièrement le rôle des réseaux criminels, et devrait aller de pair avec la lutte contre la traite des êtres humains. Le renforcement des capacités en vue d'une gestion efficace des migrations, et notamment la gestion efficace des frontières, est particulièrement important et l'UE devrait continuer à soutenir les partenaires africains dans ce domaine. D'autres actions sont également nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, en s'appuyant sur le soutien diversifié apporté par le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.

¹⁶ Il s'agit notamment du plan d'action conjoint de La Valette, des processus de Khartoum et de Rabat, du cadre de partenariat pour les migrations adopté par l'UE pour les relations bilatérales avec les pays partenaires, du groupe de travail conjoint UA-UE-ONU, ou de l'engagement à élaborer un cadre commun pour un dialogue sur les migrations et la mobilité entre les deux continents.

La coopération en matière de retour et de réadmission ainsi que les taux de retour effectifs devraient être améliorés. L'UE et l'Afrique devraient œuvrer en faveur de mécanismes plus efficaces et durables, notamment en soutenant les retours volontaires, et grâce à la mise en œuvre et à la conclusion effectives d'accords de réadmission. Les retours devraient s'accompagner d'une réintégration durable dans les pays d'origine.

Parallèlement, le renforcement de la coopération en matière de migration légale peut apporter des avantages significatifs mutuels, en offrant des possibilités d'emploi correspondant aux besoins du marché du travail sur les deux continents. Les projets concernant la migration légale et circulaire et la mobilité de la main-d'œuvre avec les pays africains ainsi que les efforts visant à renforcer les effets bénéfiques des migrations pour le développement, entre autres en facilitant les envois de fonds, pourraient contribuer de manière significative à une migration et à une mobilité régulières et sûres.

Piste d'action n° 9 — S'associer à l'Afrique pour garantir une approche équilibrée, cohérente et globale de la migration et de la mobilité¹⁷.

Pour ce faire, il s'agira d'intégrer de manière équilibrée la migration et la mobilité dans notre partenariat global à tous les niveaux. Nous poursuivrons une approche globale traitant l'ensemble de la route, en travaillant avec les pays d'origine, de transit et de destination. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la gouvernance des migrations, sur la capacité des pays partenaires à mieux gérer leurs frontières, sur le renforcement des capacités et sur une coopération fondée sur des données factuelles.

Au niveau continental, l'UE propose de mettre en place un cadre commun pour le dialogue sur les migrations et la mobilité entre les deux continents et de continuer à renforcer la coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations unies, en s'appuyant sur l'expérience réussie du groupe de travail sur les migrations. Au niveau régional, l'UE propose de progresser dans la mise en œuvre du plan d'action conjoint de La Valette et des processus de Khartoum et de Rabat avec l'UA, les Nations unies, les États membres de l'UE et les organisations régionales.

Au niveau bilatéral, l'UE devrait mettre au point des dialogues et des partenariats sur mesure dans le cadre de ses relations globales avec les pays africains. Il importe d'assurer la complémentarité et la valeur ajoutée des cadres de coopération existants et futurs.

VI. Conclusion: travailler ensemble pour mettre en œuvre le partenariat

Afin de réaliser les ambitions exposées ci-dessus et de mettre en œuvre efficacement le nouveau partenariat, l'UE et l'Afrique doivent trouver des moyens de collaborer plus étroitement.

a. Au niveau mondial: renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles

L'Union africaine et l'Union européenne sont attachées à l'ordre international fondé sur des règles et au système multilatéral, articulé autour des Nations unies¹⁸. Nous partageons la

¹⁷ Cette piste d'action est conforme aux objectifs de développement durable 1 (pas de pauvreté) et 10 (inégalités).

¹⁸ Comme il ressort du traité sur l'Union européenne, de l'agenda 2063 de l'Union africaine, de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE et du consensus européen pour le développement.

conviction qu'aucun défi mondial ne peut être relevé par un seul pays ou groupe de pays. La coopération mondiale et l'intégration régionale offrent les meilleures garanties de stabilité internationale et de croissance économique. Nous avons donc un intérêt commun à coopérer en matière de multilatéralisme et de programmes communs (par exemple, l'action pour le climat, la gouvernance en matière de numérisation, etc.) qui ne peuvent être traités efficacement que conjointement. L'Afrique et l'Europe forment, ensemble, le plus grand bloc électoral au sein des Nations unies. En unissant nos forces, nous sommes parvenus à conclure des accords internationaux majeurs, tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable et l'accord de Paris sur le changement climatique, et nous sommes engagés à les réaliser. Cette approche devrait également être suivie dans les différentes agences spécialisées des Nations unies. L'Afrique et l'UE devraient saisir toutes les occasions de continuer à agir ensemble efficacement dans tous les domaines stratégiques d'intérêt commun pour les trois piliers des Nations unies et d'assurer la coopération et l'alignement de leurs positions, le cas échéant. Nous devrions également nous associer et rechercher l'alignement dans toutes les autres enceintes multilatérales, telles que le G20 et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Tous les membres de l'Union européenne et de l'Union africaine doivent mener des actions collectives et de sensibilisation pour soutenir l'ordre international fondé sur des règles et le système multilatéral. Dans un monde de plus en plus concurrentiel où les idées circulent librement et où les valeurs sont menacées, une attention particulière sera accordée à la diplomatie publique en faveur du multilatéralisme sur les deux continents, et dans le monde entier, en s'adressant aux jeunes, aux universitaires et aux autres parties prenantes qui façonnent collectivement le futur ordre mondial.

Piste d'action n° 10 — S'associer à l'Afrique pour renforcer l'ordre international fondé sur des règles et le système multilatéral, articulé autour des Nations unies¹⁹.

Des dialogues politiques réguliers avec les homologues africains sur la coopération dans le système multilatéral au niveau bilatéral et au sein des Nations unies devraient aborder des questions allant des nouveaux défis mondiaux à la coopération sur les questions liées au Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE devrait s'efforcer de mettre en place une coopération trilatérale plus structurée entre l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations unies, dans l'ensemble des domaines d'intérêt commun. Elle devrait également soutenir les réformes nécessaires et la modernisation des institutions multilatérales existantes afin de veiller à ce qu'elles soient adaptées à leur finalité. En vue de soutenir les efforts visant à donner plus de poids à l'Afrique au sein des Nations unies, des institutions financières internationales et d'autres organisations multilatérales, l'UE soutient la demande de l'Union africaine visant à obtenir le statut d'observateur renforcé au sein de l'OMC.

b. Au niveau bilatéral: intensifier la coopération avec l'Afrique

Les sommets réunissant les chefs d'État ou de gouvernement de l'UA et de l'UE et les réunions ministérielles donneront une direction politique à la coopération de l'UE avec l'Afrique. Il convient de veiller à la cohérence entre cette stratégie et les accords juridiquement contraignants conclus entre l'UE et les pays africains, grâce, d'une part, au protocole couvrant les pays d'Afrique subsaharienne dans le cadre du nouvel accord de partenariat entre l'UE et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et,

¹⁹ Cette piste d'action est conforme à l'objectif de développement durable 17 (partenariat).

d'autre part, aux accords d'association conclus entre l'UE et les pays d'Afrique du Nord. Cette cohérence sera assurée en se fondant sur les structures de gouvernance existantes, telles que les sommets, les réunions ministérielles, les rencontres de «Commission à Commission», et les comités politiques, de paix et de sécurité. Elle devrait également ouvrir des dialogues avec les acteurs clés, tels que les jeunes, les femmes, les chefs d'entreprise, les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les groupes de réflexion²⁰. L'UE devrait être prête à soutenir le processus de réforme institutionnelle engagé par l'UA. L'UE devrait également continuer à travailler avec les diasporas pour améliorer les différents moyens qui leur permettraient de contribuer.

Au-delà des dialogues formels, l'UE et l'Afrique devraient chercher des moyens d'intensifier les contacts interpersonnels grâce à des programmes d'échange, à des activités de recherche communes ou à des initiatives de jumelage entre les institutions universitaires et culturelles, le secteur privé, les entreprises, les agences et les services d'utilité publique, les parlements, les autorités locales ou les villes et les régions. L'UE propose de travailler avec ses partenaires africains pour faire face à la fragilité, renforcer la résilience et utiliser de manière cohérente les outils dont elle dispose. Les moyens mis en œuvre devraient soutenir le dialogue politique et stratégique par la mobilisation rapide de compétences spécifiques et la création de plateformes de connaissances accessibles aux différentes parties prenantes. L'expérience réussie des task-forces sectorielles mises en place dans le cadre de l'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables devrait être poursuivie et éventuellement reproduite. Il faut promouvoir les échanges de bonnes pratiques et d'expertise.

c. Au niveau de l'UE: agir de concert et mobiliser les moyens

L'UE reste le principal partenaire de l'Afrique en termes d'investissement, d'échanges commerciaux et d'aide au développement. Pour que l'engagement substantiel de l'UE vis-à-vis de l'Afrique produise les résultats escomptés, l'UE devrait renforcer la **coordination stratégique et opérationnelle et l'action conjointe au niveau des services centraux et des pays partenaires avec les États membres de l'UE et d'autres acteurs**, tels que le secteur privé, les institutions de financement du développement, les banques, les organismes chargés de la mise en œuvre du développement, les organismes de crédit à l'exportation, les autorités locales, les organisations de la société civile ou les établissements culturels, éducatifs et de recherche. Il est essentiel de mieux utiliser et coordonner la participation et le travail considérables de l'UE et de ses États membres au sein des institutions financières internationales. Les efforts en cours, tels que l'approche axée sur une meilleure collaboration au moyen d'une programmation et d'une mise en œuvre conjointes, soutiennent déjà une approche européenne stratégique cohérente et coordonnée au niveau national.

L'importance stratégique du partenariat UE-Afrique doit également se refléter dans les **ressources mobilisées** pour le soutenir. La Commission a proposé que le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale couvre à compter de 2021 plus de 60 % des fonds mis à la disposition de l'Afrique subsaharienne et des pays du voisinage européen.

²⁰ Les dialogues sur les politiques sectorielles dans le cadre de l'alliance Afrique-Europe (sur l'économie numérique, les transports, le développement rural, l'agriculture et les investissements dans l'énergie durable) offrent un modèle qui doit être approfondi et élargi. Par exemple en matière de transition vers une économie verte.

Conformément à l'approche visant à faire primer les politiques, l'UE devrait déployer ses instruments dans le plein **respect des objectifs, normes et règles de la politique extérieure de l'UE, et en cohérence avec les politiques internes.**

Conformément au programme d'action d'Addis-Abeba, l'UE devrait renforcer sa coopération avec les États membres et les institutions de l'UE, y compris avec les institutions européennes de financement du développement, pour **mobiliser des fonds privés.** Pour attirer les investisseurs internationaux, l'UE devrait continuer à mener des efforts novateurs en vue de mettre en place un système financier qui soutienne une croissance durable. Ce faisant, l'UE s'appuiera sur des initiatives telles que le **plan d'investissement extérieur, l'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables** et la **plateforme internationale sur la finance durable.**

Le succès du partenariat Afrique-UE sera mesuré à l'aune de l'incidence concrète des actions définies dans le présent document et des résultats tangibles obtenus par le partenariat pour les citoyens des deux continents.

Pour résumer, il est proposé que l'UE s'associe à l'Afrique pour prendre les 10 mesures suivantes:

- 1. maximiser les avantages de la transition verte et réduire autant que possible les menaces pesant sur l'environnement dans le strict respect de l'accord de Paris;*
- 2. stimuler la transformation numérique du continent;*
- 3. augmenter de manière considérable les investissements durables d'un point de vue environnemental, social et financier et résilients face aux effets du changement climatique; promouvoir les possibilités d'investissement en renforçant l'utilisation de mécanismes de financement innovants et stimuler l'intégration économique régionale et continentale, notamment par l'intermédiaire de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine;*
- 4. attirer les investisseurs en aidant les États africains à adopter des politiques et des réformes réglementaires qui améliorent l'environnement des entreprises et le climat d'investissement, y compris des conditions de concurrence équitables pour les entreprises;*
- 5. améliorer rapidement l'apprentissage, les connaissances et les compétences, les capacités de recherche et d'innovation, en particulier chez les femmes et les jeunes, protéger et améliorer les droits sociaux et éradiquer le travail des enfants;*
- 6. adapter et approfondir le soutien de l'UE aux efforts de paix déployés par l'Afrique moyennant une forme de coopération plus structurée et plus stratégique, avec un accent plus marqué sur les régions où les vulnérabilités sont les plus importantes;*
- 7. intégrer la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'action et la coopération;*
- 8. garantir la résilience en créant un lien entre les interventions, qu'elles relèvent de l'humanitaire, du développement, de la paix ou de la sécurité, à toutes les étapes du cycle d'un conflit ou d'une crise;*
- 9. mettre en place des partenariats équilibrés, cohérents et globaux en matière de migration et de mobilité;*
- 10. renforcer l'ordre international fondé sur des règles et le système multilatéral, articulé autour des Nations unies.*